

20 novembre 1997

Arrêté du Gouvernement wallon décidant la mise en révision partielle et arrêtant provisoirement la modification partielle de la planche 43/2 du plan de secteur de Verviers-Eupen

Un arrêté du Gouvernement wallon du 20 novembre 1997 décide de mettre en révision partielle et arrête provisoirement la modification partielle de la planche 43/2 du plan de secteur de Verviers-Eupen portant sur l'inscription d'une zone industrielle et d'une zone artisanale et de P.M.E. en extension de la zone industrielle de Rovert à Raeren ainsi que sur l'inscription d'une zone d'intérêt paysager au lieu-dit « Hagbenden ».

Le même arrêté charge le gouverneur de la province de Liège de procéder à l'enquête publique relative à la présente modification partielle du plan de secteur.